

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	34
Membres excusés et représentés	12
Membres absents non représentés.....	3



LE MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjointes

M. Jean-Marc BRETON, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. René GAILLARD, M. Jacques LEROY, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

M. André KASPI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme. Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG

Etaient absents non représentés :

Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Roméo DE AMORIM

Au cours de la séance :

Mme Valérie FIASTRE entre au point 1.1, Mme Jocelyne JAHANDIER entre au point 2, Messieurs Jean-Philippe COMBE et Laurent DUBOIS entrent au point 6, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER quitte la séance au point 7, Mmes Sabine CHABOT et Yasmine CAMARA, M. André KASPI entrent au point 7, M. Julien KOCHER quitte la séance au point 8, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 12, Mme Rosa JURADO quitte la séance au point 13, Mme Rosa JURADO entre au point 14, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 15, M. Julien KODHER quitte la

séance au point 16, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ et Mme Carole DRAI quittent la séance au point 16, Mme Valérie FIASTRE entre au point 19, Mme Carole DRAI entre au point 20, Mme Dominique SOULIS qui a le pouvoir de M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE et M. Pierre-Michel DELECROIX quittent la séance au point 20, Mme Dominique SOULIS entre au point 21, M. Pierre-Michel DELECROIX et Mme Yasmine CAMARA entrent au point 22, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 22, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 37.

1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

- Politique vis-à-vis des plantations arborées
- La lutte contre l'émission des GES : point sur le vœu adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 10 décembre 2015
- Fausses factures en voirie

Groupe Saint-Maur Demain

- Politique d'abattage et de replantation des arbres d'alignement et des arbres dans les squares
- Inscription d'un vœu en urgence à l'ordre du jour de notre conseil sur le maintien des services de chirurgie hépatique et de chirurgie cardiaque au CHU Henri Mondor de Créteil

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2017**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 septembre 2017

Unanimité

Sous réserve des modifications suivantes :

- le point Véolia-Sédif a été retiré
- la question sur l'immeuble du 39 boulevard Rabelais : « Responsabilité de la ville ».
- le libellé exact de la question n° 3 du groupe « Saint-Maur Ecologique et solidaire est « Demande de report des point 30 à 33 de l'OJ du Conseil municipal de ce jour »

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Communication du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

Donne acte de la communication du rapport d'activité du SIFUREP pour 2016.

4. **Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées à la métropole du Grand Paris pour 2017**

APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine pour 2017.

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la métropole du Grand Paris.

Unanimité

5. **Election d'un représentant de la ville au conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (O.P.H.)**

Procède à l'élection à bulletins secrets, du représentant de la ville de Saint-Maur des Fossés, au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.).

Sont candidats :

Pour le groupe « Saint-Maur, Notre Choix » :
Monsieur Philippe CIPRIANO

Pour le groupe Saint-Maur, Ecologique et solidaire » :
Monsieur Denis LAURENT

Bulletins trouvés dans l'urne : 46
Blanc ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 39

Nombre de voix obtenues :

Philippe CIPRIANO : 36
Denis LAURENT : 3

Est élu représentant de la ville de Saint-Maur des Fossés, au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat.(O.P.H.) :

Monsieur Philippe CIPRIANO

FINANCES COMMUNALES

6. Rapport 2017 de la commune sur la situation en matière de développement durable

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2017.

7. Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018

Adopte le rapport d'orientation budgétaire

Majorité
36 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
7 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

8. Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés à risque

Décide la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt suivant : MPH 256 966 EUR 001, scindé entre les services de l'eau, de l'assainissement et des parcs de stationnement souterrain.

Unanimité

9. Indemnité de conseil à verser au Trésorier Principal Municipal

Décide d'attribuer à Monsieur Combescot, Trésorier Principal Municipal l'indemnité de conseil au taux de 85 % telle que prévue par la réglementation en vigueur, au titre du budget principal et des budgets annexes (parcs de stationnement souterrain et le Lido).

Décide que l'indemnité sera versée trimestriellement.

Décide que la dépense s'y rapportant sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget primitif de chaque année du budget principal et des budgets annexes des parcs de stationnement souterrain et du Lido, à compter de 2017.

Unanimité

10. **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association "Approche" - Subvention à la performance pour l'année 2016**

Approuve la subvention à la performance de l'association « Approche » pour l'année 2016 à hauteur de 5 166 €

Autorise Monsieur le Maire à ordonner la dépense prévue au budget 2017

Unanimité

11. **Aliénation de véhicules et matériels**

Constate les véhicules et matériels qui ne sont plus utiles au service public

Prononce leur désaffectation du service public

Prononce leur déclassement du service public

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire de vente webenchères sur internet.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

12. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur principal de jeunes enfants territorial – Filière sociale.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2017

Unanimité

13. **Affiliation de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à titre volontaire et sans réserve auprès du Centre interdépartemental de gestion (C.I.G.)**

Approuve l'affiliation à titre volontaire et sans réserve de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIG), qui inclut de confier au CIG le secrétariat et le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires (formations ordinaire et disciplinaire), avec prise d'effet au 1er janvier 2018,

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affiliation,

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

14. **Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole**

Approuve le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour la mise en œuvre du service public Vélib' ;

Autorise le Maire ou son représentant à mettre au point et à signer la convention susmentionnée ainsi que les éventuelles modifications successives ;

Dit que ces dépenses seront imputées sur le budget de la commune.

Unanimité

15. **Zac des Facultés : présentation du compte-rendu financier annuel à la collectivité locale (CRACL)**

Approuve le compte-rendu financier annuel au titre de l'année 2016, relatif à la ZAC des Facultés.

Unanimité

16. **Participation d'aménagement aux réseaux et équipements publics municipaux**

Fixe pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs d'O.A.P. suivants un taux de 20% :

- O.A.P. Gare de Champignol,
- O.A.P. La Pie – Quai de Bonneuil,
- O.A.P. La Pie – Guynemer.
- O.A.P. Pont de Créteil

Fixe pour la part communale de la taxe d'aménagement des secteurs incluant l'ensemble des parcelles jouxtant la voie publique sur les voies ou segments de voies suivants, à l'exclusion des parcelles classées en zone U6 destinées aux CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectif) et des parcelles classées en zone U3, un taux de 20 % :

- Avenue de Condé, côté pair, entre la rue Godefroy Cavaignac et avenue Gabriel Péri,
- Avenue de Condé, côté impair, entre le square de l'Abbaye et la rue de Normandie,
- Rue de la Varenne, côtés pair et impair, sur toute sa longueur,
- Boulevard Rabelais, côtés pair et impair, entre l'avenue de la Libération et la rue Bourdignon/avenue Gradé,
- Rue André Bollier, côté impair, entre la rue du Pont de Créteil et la rue de Breteuil,
- Rue d'Alsace Lorraine, côté pair, entre le n° 22 (inclus) et la rue de Breteuil,
- Triangle entre la rue des Remises, la rue Desgenettes et la rue Bobillot,
- Triangle entre l'avenue Auguste Marin, la rue du Pont de Créteil et la rue de La Varenne,
- Boulevard de Créteil (hors OAP Pont de Créteil), côtés pair et impair, sur toute sa longueur,
- Avenue Foch, côtés pair et impair, sur toute sa longueur,
- Boulevard de Bellechasse, côtés pair et impair, entre la place d'Adamville-Kennedy et la place de Rimini,
- Pourtour de la Place d'Adamville-Kennedy,
- Pourtour de la Place de Rimini,
- Pourtour de la place des Molènes,
- Pourtour de la place des Marronniers,
- Avenue de l'Alma et l'avenue Louis Blanc, côté pair et impair, sur toute sa longueur,
- Quai de Bonneuil, entre l'avenue de l'Alma et la villa Elisabeth,
- Boulevard de Champigny (hors OAP Champignol), côtés pair et impair, sur toute sa longueur,
- Rue Condorcet, entre l'avenue du Bac et la rue des Cèdres,
- Avenue du Bac, côtés pair et impair, sur toute sa longueur,
- Boulevard de la Marne, côtés pair et impair, entre la place de Rimini et la rue Arago.

Supprime l'exonération prévue par l'article L.331-9 du code de l'urbanisme portant sur les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 ne bénéficiant pas

de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ+).

Dit que sur le reste du territoire de la commune le taux de 5%, fixé par la délibération du 6 octobre 2011, est maintenu.

Dit que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit (article L 331-14 du Code de l'Urbanisme).

Indique que la présente délibération et le plan seront :

- annexés pour information au Plan Local de l'Urbanisme,
- transmis aux services de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le Département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption (article L 331-15 du code de l'Urbanisme),

Majorité

42 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17. Avis relatif à l'autorisation aux commerces de détail d'ouvrir douze dimanches dans l'année

Approuve le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales suivantes :

Pour les commerces de détail :

- le premier dimanche des soldes d'hiver : le 14 janvier 2018,
- le dimanche de Pâques : le 1^{er} avril 2018,
- le dimanche 8 avril 2018,
- le dimanche de la Fête des mères : le 27 mai 2018,
- le dimanche de la Fête des pères : le 17 juin 2018,
- le premier dimanche des soldes d'été : le 1^{er} juillet 2018,
- les dimanches avant et après la rentrée des classes : les 2 et 9 septembre 2018,
- les dimanches pendant les fêtes de fin d'année : les 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Pour les concessionnaires automobiles :

- les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018.

Autorise le Maire ou son représentant à signer le ou les arrêtés correspondants.

Majorité

38 Pour

7 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

18. Modification des dates de la tombola des fêtes de fin d'année

Approuve l'organisation d'une tombola.

Approuve le règlement de la tombola.

Approuve l'achat des huit voyages pour un montant total de 8 000 €. La somme sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une tombola.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

19. Attribution de subvention aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2017, des subventions aux associations sportives pour un montant de 20 900 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924- 40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

15 900 € au titre de la promotion du sport :

COMPAGNIE d'ARC de SAINT-MAUR (Déplacement au Championnat de France à LESCAR)	1 200 €
VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2017-2018) -----	11 640 €
SMUS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2017-2018) -----	1 620 €
U.S. LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2017-2018) -----	1 140 €
TAE KWON DO CLUB (Coupons d'aide à la pratique sportive 2017-2018) -----	300 €

5 000 € au titre de la subvention de fonctionnement :

ASSOCIATION LES BAGAODES -----	5 000 €
--------------------------------	---------

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

20. Contribution financière de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au Fonds de Solidarité Habitat (FSH)

Approuve au titre de l'année 2017, la contribution financière de 11 292,75 euros, correspondant à 0,15 euros x 75 285 habitants, pour abonder le Fonds de solidarité habitat.

Dit que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2017.

Unanimité

21. Convention-cadre relative aux concours apportés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à son Centre Communal d'Action Sociale.

Approuve la convention cadre relative aux concours apportés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à son Centre Communal d'Action Sociale.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

22. **Convention de partenariat pour l'organisation du salon Saint-Maur en poche 2018**

Approuve la convention de partenariat avec la librairie La Griffé Noire pour l'organisation du salon Saint-Maur en Poche, les 23 et 24 juin 2018 sur la place des Marronniers.

Autorise Monsieur le Maire, ou un élu délégué à signer ladite convention

Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2018 de la Ville

Unanimité

MARCHES PUBLICS

23. **Remise gracieuse de pénalités pour erreur de rédaction du procès verbal de réception de travaux : société ALTER BATIMENT**

Décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues à une erreur de date sur le procès-verbal de réception des travaux.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette procédure de remise gracieuse

Unanimité

24. **Avenant n°1 au marché de Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur l'éclairage public sur les domaines public et privé de la ville de saint maur des fossés**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif aux **Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur l'éclairage public sur les domaines public et privé de la ville de saint maur des fossés** conclu avec la société **CITELUM** et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

25. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien, d'amélioration et de maintenance sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore de la ville de Saint Maur des Fossés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux « **Prestations d'entretien, d'amélioration et de maintenance su l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore de la ville de Saint Maur des Fossés** », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

26. **Appel d'offres ouvert relatif à Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - lots 1 et 5**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – lot 1 et lot 5 à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

27. **Appel d'offres ouvert relatif à l'Impression de supports de communication divers et supports de papeterie hors magazine municipal**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'Impression de supports de communication divers et supports de papeterie hors magazine municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

28. **Avenant n°1 au marché de Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot 3 Infrastructure**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de **Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot 3 : Infrastructure** ayant pour objet des travaux complémentaires pour un coût global et forfaitaire de 72.279,55 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

29. **Avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des groupes scolaires La Pie et Parc-Est - Lot 1 : écoles maternelle et élémentaire La Pie**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des groupes scolaires La Pie et Parc-Est – lot 1 : Ecole maternelle et élémentaire La Pie ayant pour objet de modifier le cahier des clauses techniques particulières et d'augmenter le montant des travaux de 23 508.01 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

30. **Avenant n°1 aux travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des écoles maternelles et élémentaires La Pie et Parc-Est - lot 2 maternelle et élémentaire Parc Est**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des écoles maternelles et élémentaires La Pie et Parc-Est – Lot 2 : école maternelle et élémentaire Parc-Est ayant pour objet de modifier le cahier des clauses techniques particulières.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

31. **Avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin Lot 2 menuiseries extérieures - serrurerie**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin – lot 2 : Menuiseries extérieures - serrurerie ayant pour objet de supprimer certains articles du CCTP et de porter le montant maximum du marché à 28 421.80 euros hors taxes soit une diminution de 12.08%..

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

32. **Avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin lot 3 plâtrerie menuiseries intérieures faux plafonds mobilier**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin – lot 3 : Plâtrerie – menuiseries intérieures – faux plafonds – mobilier – signalétique ayant pour objet de modifier le CCTP portant les travaux à un montant global et forfaitaire hors taxes de 57 252.75 Euros.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

33. **Avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin lot 5 plomberie chauffage ventilation**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin – lot 5 : Plomberie – Chauffage - Ventilation ayant pour objet des travaux complémentaires pour un coût global et forfaitaire de 54 903.47 Euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

34. **Avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin lot 6 électricité- courant fort - courant faible**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de Travaux de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin – lot 6 : Electricité ayant pour objet des travaux complémentaires pour un coût global et forfaitaire de 27 380.63 Euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

35. **Avenant n°4 au marché de conception réalisation pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël**

Approuve le projet d'avenant n°4 au **marché de conception- réalisation pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël** sur la ZAC des Facultés à Saint-Maur-Des-Fossés ayant pour objet l'augmentation du montant du marché de 79 625.00 € HT ;

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

36. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

37. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

La séance est levée à 23 h 45.

